

ANNEXE 13 – Les psychologues de l'Education nationale, spécialité « éducation, développement et apprentissage » (PSY EN / EDA)

1. Les règles de participation au mouvement intra-académique

Les personnels appartenant au corps des psychologues de l'éducation nationale ne peuvent participer qu'au seul mouvement intra-académique de leur spécialité : « éducation, développement et apprentissage (EDA)».

Les professeurs des écoles psychologues scolaires, actuellement détachés dans le corps des psychologues de l'éducation nationale ont la possibilité de choisir entre une participation au mouvement intra-académique des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et apprentissage » ou au mouvement départemental des personnels du premier degré. Toute double participation, entraînera automatiquement l'annulation de la demande de mutation au mouvement départemental organisé pour les personnels du premier degré. S'ils participent au mouvement départemental et obtiennent une mutation dans ce cadre, il sera mis fin à leur détachement.

2. Les principes du mouvement intra-académique

Le mouvement intra-académique des PSYEN / EDA comporte deux phases :

- Une première phase consistant à prononcer une mutation sur un poste correspondant à une circonscription.
- Une deuxième phase consistant à rattacher administrativement le personnel muté à une école de manière pérenne.

Dans le cadre de la première phase, il convient de participer au mouvement intra-académique en formulant de vœux dans SIAM. Les vœux précis porteront sur des circonscriptions et non pas sur des écoles.

Dans le cadre de la deuxième phase, les personnels sollicitant une mutation devront exprimer des préférences portant sur l'école ou dans le cas d'un poste à complément de service sur les écoles de rattachement administratif. La formulation des vœux de rattachement administratif sera effectuée à l'aide d'un imprimé qui sera envoyé avec une circulaire relative à la deuxième phase du mouvement des PSYEN / EDA à la rentrée 2019, diffusée ultérieurement.